Conditions de participation

1. Objet des jeu-conditions de participation et organisateur

Les présentes conditions de participation régissent les conditions de participation au jeu-concours ainsi que les cessions de droits éventuellement nécessaires. La description et le déroulement de chaque jeu-concours ont lieu dans le cadre de l'action de jeu-concours correspondante sur le site Internet de l'organisateur www.andersenshopper.de.

L'organisateur du jeu-concours est Andersen Shopper Manufaktur, Christa- u- Günter Andersen Weg 1, 24986 Satrup / Mittelangeln.

La participation au jeu-concours concerné implique l'acceptation des présentes conditions de participation.

2. Participation

La participation au jeu-concours d'Andersen Shopper Manufaktur, ci-après dénommé l'organisateur, est gratuite et se base exclusivement sur les présentes conditions de participation.

Pour participer au jeu-concours, il est nécessaire de remplir et d'envoyer le formulaire de participation sur www.andersen-shopper.de. Il n'est pas possible de participer par courrier.

La participation n'est possible que pendant la période de participation via le formulaire de participation.

La participation au jeu-concours est ouverte du 27.10.2023 au 31.03.2024. Durant cette période, les utilisateurs auront la possibilité de participer au jeu-concours.

3. Droit de participation

Le concours est ouvert aux personnes physiques âgées de 18 ans révolus. La participation n'est pas limitée aux clients de l'organisateur et ne dépend pas de l'achat d'un bien ou d'un service.

Si un participant est limité dans sa capacité juridique, l'accord de son représentant légal est nécessaire.

Ne sont pas autorisés à participer au jeu-concours toutes les personnes ayant participé à la conception et à la mise en œuvre du jeu-concours et les collaborateurs de l'organisateur et des entreprises associées, ainsi que les familles de ces collaborateurs et leurs proches.

La participation avec de fausses identités ou des identités de tiers n'est pas autorisée.

Une seule inscription transmise par participant prend part au jeu-concours. Il est strictement interdit d'utiliser plusieurs adresses ou profils pour augmenter ses chances de gagner.

En outre, l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure des personnes de la participation s'il existe des raisons justifiées. De tels motifs existent notamment dans les cas suivants:

- Manipulation en rapport avec l'accès au jeu-concours ou son déroulementles
- d'actions déloyales
- violations des présentes conditions de participationd'un comportement déloyal ou
- · informations fausses ou trompeuses en rapport avec la participation au jeu-concours.

Si le participant exclu est un gagnant déjà tiré au sort, le prix peut être annulé ultérieurement.

4. les gains, la notification des gains et la transmission des gains

Parmi tous les participants autorisés à participer, nous tirons au sort les prix suivants:

3 x 500 EURO Bon d'achat

5 x Unus Shopper® Silja une valeur de 259,95 EURO

5 x Unus Shopper® MIX une valeur de 159,95 EURO

5 x Unus Shopper® Oli.P une valeur de 169,95 EURO

Les gagnants seront désignés dans les deux semaines suivant la date limite de participation dans le cadre d'un tirage au sort aléatoire parmi tous les participants. Si le jeuconcours est lié à une tâche, seuls les participants qui ont effectué la tâche correctement seront tirés au sort.

Les participants gagnants du tirage au sort seront informés rapidement de leur gain par un e-mail spécial envoyé à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation.

La remise du gain se fera exclusivement au participant qui a gagné ou au représentant légal du participant incapable. Il n'est pas possible d'échanger, de transférer ou de retirer soi-même le prix, ni de le recevoir en espèces.

Les frais éventuels d'envoi des prix sont à la charge de l'organisateur.

Le risque est transféré au participant dès la remise du prix à une personne chargée du transport. L'organisateur n'est pas responsable des dommages de livraison.

Les frais supplémentaires liés à la jouissance du prix sont à la charge du participant qui a gagné. Le participant qui a gagné est responsable de l'imposition éventuelle de son gain.

Si le participant qui a gagné ne se manifeste pas dans un délai de 3 semaines après avoir été sollicité à deux reprises, le droit au gain s'éteint. Dans ce cas, l'organisateur est en droit d'effectuer un tirage au sort de remplacement et de transférer le gain à un autre participant.

Un seul gain est possible par participant.

5. Fin du jeu-concours

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin prématurément à tout ou partie du concours ou d'en modifier le déroulement, à tout moment, même sans respecter de délai, sans préavis et sans en indiquer les raisons, si des raisons techniques (par ex. virus informatique, manipulation ou erreur dans le logiciel/matériel) ou juridiques ne permettent pas de garantir le déroulement correct et programmé du concours.

6. Protection des données personnelles

Pour participer au jeu-concours, il est nécessaire de fournir des données personnelles. Le participant assure que les données personnelles qu'il a fournies, notamment son prénom, son nom, son adresse électronique, son adresse postale et sa date de naissance, sont exactes et conformes à la vérité.

L'organisateur est responsable de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données personnelles des participants. L'organisateur n'utilisera les données personnelles du participant ainsi que ses autres données personnelles que dans le cadre des dispositions légales relatives à la protection des données. L'organisateur précise que toutes les données personnelles du participant ne seront pas transmises à des tiers sans leur accord et qu'elles ne leur seront pas non plus cédées à des fins d'utilisation.

L'organisateur ne stockera, ne traitera et n'utilisera les informations que dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation du jeu-concours ou si le participant a donné son consentement. Une fois le jeu-concours terminé, les données personnelles du participant seront supprimées par l'organisateur.

Les données personnelles des participants ne seront pas utilisées à des fins publicitaires.

7. Loi applicable

Les questions et les réclamations relatives au jeu-concours doivent être adressées à l'organisateur.

Le jeu-concours de l'organisateur est exclusivement soumis au droit de la République fédérale d'Allemagne. Tout recours juridique est exclu.

8. Clause salvatrice

Si une disposition des présentes conditions de participation est ou devient totalement ou partiellement invalide, la validité des autres dispositions des présentes conditions de participation n'en est pas affectée. La disposition invalide sera remplacée par la disposition légale qui se rapproche le plus du sens et de l'objectif exprimés dans la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune dans les présentes conditions de participation.

Sitemap			
Produits	Service	Entreprise	
Shopper®	Service des pièces de rechange	Historie	Contact
Choix via châssis	Shopper® Châssis	Durabilité	Clients privés Clients professionnels Mentions légales Déclaration de protection de données Login Login
Choix via sac		Press	
		Jeus-concours	
MIX COLLECTION	Manuels d'instruction		
TRUCK Shopper®	Cataloque / Downloads		
newschool Shopper®	Liste des revendeurs		
Upcycling / Recycling			
Bike & Easy			
Accessoires			
leus-concours			